



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### ARRETE MODIFIANT L'ARRETE MUNICIPAL

N° 06-06/2020 du 8 juin 2020

**Référence : n° 007-11/2020 (Arr. Permanent)**

**Le Maire,**

- Vu les articles 2212-1 - L 2212-2 - L 2212-2 al 1<sup>er</sup> - L 2212-5 - L 2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Locales,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 200611101041 du 10 novembre 2006 portant réglementation sur le bruit de voisinage dans le département du Territoire de Belfort,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015037-0001 du 6 février 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n°200611102041 du 10 novembre 2006, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Territoire de Belfort,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015105-0005 du 15 avril 2015 et notamment ses articles 3 et 4,
- Vu l'arrêté municipal permanent n° 06-06/2020 du 8 juin 2020, et notamment son article 16,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> : - Utilisation de machines à moteur thermique et électrique:

« L'utilisation de ces matériels est autorisée :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h,
- « Les entreprises privées et les services publics sont autorisées à utiliser des machines à moteur thermique et électrique du lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures »

### Article 2 :

- L'article 16 de l'arrêté municipal permanent n° 06-06/2020 du 8 juin 2020 ayant le même objet est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

../..

**Article 3 :**

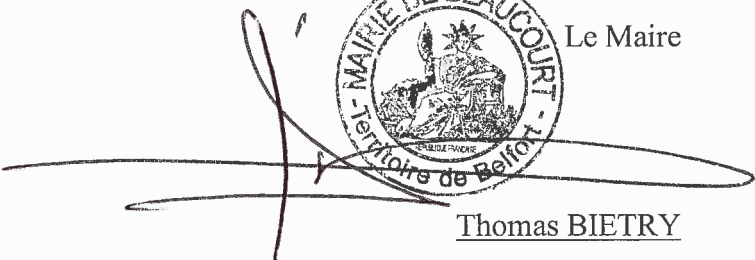
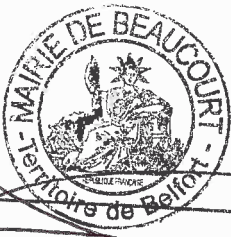
La Gendarmerie, les agents de la Police Municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaucourt,
- Monsieur le Responsable de la Police Intercommunale Sud Territoire,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques municipaux,
- Monsieur le Responsable des Ateliers Municipaux,
- Publication et affiche aux endroits habituels.

Beaucourt, le 18 novembre 2020

  
 Le Maire  
Thomas BIETRY